



Bruxelles, le 19 décembre 2025
(OR. en)

EUCO 24/25
COR 1 (fr)

CO EUR 20
CONCL 6

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (18 décembre 2025) – Conclusions

Dans le document ST 24/25, à la page 4, point 14 :

Au lieu de :

"Il se déclare préoccupé par l'ingérence étrangère dans le processus de transition de la Syrie et exhorte tous les acteurs, nationaux comme étrangers, à respecter pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément au droit international." ;

Il convient de lire :

"Il se déclare préoccupé par l'ingérence étrangère dans le processus de transition de la Syrie et exhorte tous les acteurs, nationaux comme étrangers, à respecter pleinement **l'unité**, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément au droit international."
